



Programme de recherche 2023

Financé par le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

dans le cadre des activités du RAP-Résif

Appel à projets scientifiques

Les propositions doivent parvenir avant le **31 mai 2023 23h59** par courrier électronique :

emeline.maufroy@univ-grenoble-alpes.fr



Introduction

Depuis 2007, des actions de recherche particulières ont été financées par le RAP-Résif avec le soutien du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires (MTECT) via le lancement tous les deux ans d'un appel à projets scientifiques, de recherche et de valorisation. Cet appel d'offre soutient des projets nouveaux qui encouragent les collaborations entre les partenaires du RAP, et impose donc qu'au moins deux partenaires du réseau soient impliqués dans chaque projet. Nous relançons un huitième appel d'offre en 2023 afin de poursuivre cet effort collaboratif.

Cet appel a pour objet de recueillir des propositions d'études et de recherches sur l'aléa et le risque sismique pour la période 2023-2024. Les projets proposés doivent s'inscrire dans l'un des thèmes scientifiques du RAP : processus de rupture sur les failles (effets de source sismique), propagation et atténuation des ondes sismiques, effets d'amplification locale par la géologie (effets de site), prédiction du mouvement du sol, variabilité spatiale du mouvement sismique, relations entre les différents paramètres du mouvement du sol, adaptation des spectres de dimensionnement, comportement dynamique et vulnérabilité des structures et bâtiments sous sollicitation sismique, mesures expérimentales et instrumentations spécifiques à l'étude de l'aléa et du risque sismique. Une priorité sera donnée aux projets utilisant les données Résif ou permettant de les enrichir, ainsi qu'aux projets concernant l'aléa et le risque sismique en France (hexagonale et d'outre-mer), mais sans exclusivité. Les projets portés par de jeunes chercheurs ou ingénieurs seront examinés avec une attention particulière.

De même, sans exclusivité, une attention sera portée aux produits proposés dans les projets. Ces produits peuvent être de différentes natures : documents didactiques/pédagogiques à destination de différents publics (services de l'État, collectivités, professionnels de la construction, étudiants, grand public), nouveaux observables, catalogues, classifications, méthodes opérationnelles. Ils portent spécifiquement sur la prévention du risque sismique et seront mis à la disposition de la communauté.

Financements

Le montant total des crédits réservés par la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) du MTECT pour ce programme de recherche 2023 est de 20 000 €. Sur cette base, le comité de pilotage de cet appel établira une liste des projets retenus ainsi qu'un montant financier attribué à chacun de ces projets (en moyenne 5 000 €).

Modalités

Toutes les propositions écrites, présentées selon le schéma énoncé ci-après (partie 1) et les règles du cahier des charges (partie 2), devront parvenir au comité de pilotage avant le **31 mai 2023 23h59**. La liste des projets retenus sera publiée début juillet avec les montants alloués. Les montants seront versés par convention de reversement entre l'établissement porteur du projet et l'UGA.

Les porteurs des projets retenus devront remettre à la direction du RAP un rapport intermédiaire (maximum 2 pages) décrivant le lancement du projet et son état d'avancement avant le **12 janvier 2024**. Un rapport final exposant les avancées essentielles et les résultats obtenus sera demandé pour **début juillet 2024**. Les résultats seront restitués à la prochaine Biennale du RAP (automne 2024) et participeront à alimenter le site web et/ou la Lettre du RAP.

1 – Schéma de la demande

La proposition (**au format PDF**), de **3 pages maximum (limite stricte)**, doit être obligatoirement accompagnée de la fiche de synthèse (jointe à cet appel) dans **un fichier unique**, remplie et signée par le porteur du projet scientifique, ainsi que par le responsable du laboratoire, de l'institut ou de l'équipe concerné(e) par ces travaux.

La proposition doit spécifier :

- Les objectifs et le problème scientifique de l'étude ;
- Quels sont les territoires où le projet s'applique en matière d'aléa sismique ;
- L'impact du projet sur une application potentielle ou sur la mise en œuvre de mesures de prévention du risque sismique ;
- La méthodologie suivie ;
- Les partenaires de l'étude, incluant l'organisme-soumissionnaire (doit être participant du RAP, voir liste dans le cahier des charges) et les organismes associés (incluant au moins un autre participant du RAP), les noms des personnes concernées, leurs contributions ;
- Le financement demandé (en €) ;
- Une présentation du programme plus large dans lequel s'inscrit l'étude (si c'est le cas), organismes concernés, financements acquis et demandés ;
- Si applicable, le(s) produit(s) issu(s) du projet et les modalités de diffusion envisagées.

2 – Cahier des charges de l'appel à projets scientifiques 2023

Le RAP attache une importance particulière au développement de programmes fédérateurs associant plusieurs partenaires du RAP, ainsi qu'à la façon dont les projets peuvent contribuer à améliorer la connaissance du risque sismique en France. La valorisation des données du RAP est également un critère de choix, bien que non strictement requis. Les projets portés par de jeunes chercheurs ou ingénieurs seront examinés avec une attention particulière.

Les projets peuvent être de deux types :

- 1) projets qui constituent l'essentiel d'un programme de recherche ou de développement. Le soutien du RAP joue alors un rôle incitatif et représente l'essentiel du financement dans cette phase initiale. Ceci correspond à la vocation du RAP de faire émerger de nouvelles problématiques scientifiques en rapport avec le risque sismique en apportant une aide financière, relativement modeste mais souple, souvent difficile à mobiliser dans une phase de lancement.
- 2) ou projets qui s'inscrivent dans un programme plus large et qui bénéficient d'autres financements. Il faut alors préciser en quoi le soutien du RAP est utile.

Les organismes soumissionnaires doivent être participants du RAP-Résif. En 2023, il s'agit des entités suivantes : BRGM, CEA, Cerema-DRN/GRS, EOST-Ites, IUEM-GeoOcean, IPGP, IRSN-Berssin, OCA-Géoazur, OMP-Irap, OPGC, OSUG-ISTerre, OSUNA, UGE-GERS.

Montant des offres par projet : entre 3 000 et 7 000 € (indicatif).